



Municipalité de
**SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

*Que lors de la séance tenue le 10 août 2026, le conseil de la Municipalité a adopté, par résolution, le PREMIER projet de « **règlement numéro 2026-344 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2010-116 et ses amendements.***

*Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **08 septembre 2026 à 19h00, au centre communautaire France-Gagnon-Laprade** sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.*

Que le PREMIER projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le PREMIER projet de règlement vise à :

- ***Créer la zone R-27 à même la zone I-3.** Dès lors, les usages industriels autorisés dans cette zone ne le seront plus. Les usages résidentiels de moyenne et haute densité seront quant à eux ajoutés aux usages permis;*
- ***De permettre la possibilité de trois bâtiments principaux sur le lot 4 099 928.** En vertu du règlement de zonage, un seul (1) bâtiment principal est normalement autorisé par lot. Cette modification s'inscrit dans une approche de projet intégré, une forme d'aménagement qui permet le regroupement de plusieurs bâtiments principaux sur un même lot ainsi que la mise en commun de certains aménagements, équipements ou infrastructure.*

La zone I-3 et le lot 4 099 928 se situent sur le 2^e rang, au sud-est de la route 249.

Que l'illustration des zones concernées par les modifications proposées peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Que le PREMIER projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le PREMIER projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://sfxb.qc.ca/>

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 19 août 2026.

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2026-344 Assemblée consultation